**28ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(6-17 novembre 2017)**

**Argentine**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le lundi 6 novembre 2017 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord saluer la délégation de l’Argentine pour la présentation de son rapport.

La France salue la mise en œuvre par l’Argentine des recommandations faites en 2012 en matière de droits de l’Homme. La situation des droits de l’Homme progresse à la faveur d’un agenda de réformes économiques et institutionnelles, avec de réelles avancées s’agissant de la lutte contre les violences envers les femmes, l’accès aux documents publics ou la mise en conformité de l’Argentine avec ses obligations internationales.

La France adresse les recommandations suivantes à l’Argentine :

* mettre pleinement en œuvre le Plan national d’action visant à prévenir et à éradiquer la violence envers les femmes et à aider les victimes, dont la France salue l’adoption ;
* veiller à la mise en œuvre effective du Protocole pour la prise en charge intégrale des personnes ayant droit à une interruption légale de grossesse dans l’ensemble des provinces du pays, ainsi que du plan national relatif à l’éducation sexuelle intégrale ;
* mettre en œuvre le mécanisme national de prévention adopté en 2012, en application du Protocole facultatif de la convention de l’ONU contre la torture (cf. absence de désignation des membres du Comité national pour la prévention de la torture) ;
* mettre en œuvre les attributions du « Conseil consultatif et participatif des peuples autochtones » créé par décret en 2016.

Je vous remercie./.